



PROJET GALF

Rapport d'activités Avril 2017

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations	3
3 Légal	3
4 Media	5
5 Management	11
6 Relations extérieures.....	12
7 Conclusion.....	12

Points principaux

- Arrestation de Djibril Conté en flagrant délit de capture, détention, circulation et commercialisation de 40 tortues terrestres à Matoto dans la capitale guinéenne, espèces animales intégralement protégées.
- Arrestation à Conakry d'Abdoul Salam Sidibé, trafiquant international des grands singes d'Afrique.
- Suivi d'audience du cas Abdourahamane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé au TPI de Kaloum.
- Le Parquet du TPI de Dixinn requiert 7 mois de prison ferme au malien et guinéen poursuivis pour trafic d'autruches.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	18
Investigations ayant abouti à une opération	1
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	36

- 18 enquêtes réalisées durant le mois de mars 2017 à Conakry et à l'intérieur du pays.

Durant le mois de mars 2017, le département d'investigation a fait 18 enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent de la peau de panthère et celles des autres dépouilles d'espèces animales intégralement protégées. 1 d'entre elles a conduit à une opération d'arrestation d'un trafiquant de 40 tortues terrestres par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature le 23 mars 2017 au grand marché de Matoto, dans la capitale guinéenne.



2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants arrêtés	1
Nombre de trafiquants en fuite	0

- 01 Opération a eu lieu : **le 23 mars 2017, 1 opération** d'arrestation de Djibril Conté pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de 40 tortues terrestres, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et règlementation de la chasse en Guinée. L'opération a eu lieu au grand marché de Matoto dans la capitale guinéenne, grâce aux agents du Corps des Conservateurs de la Nature et le soutien de GALF.

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	4 2Tribunal de première instance de Dixinn (suivi d'audience du cas autruche) 2Tribunal de première instance de Kaloum (suivi d'audience du cas Abdouramane Sidibé)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	4 - Abdouramane Sidibé (Maison centrale de Conakry) -Abdoul Salam Sidibé (Maison centrale de Conakry) -Djibril conté (Maison D'arrêt de Conakry) -Pokpa Soropogui (Prison civile de Kindia)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	5 Abdouramane Sidibé, Abdoul Salam Sidibé, Djibril Conté, Salifou Nyangado, Aboubacar Bayo
Décision de Justice (préciser le lieu)	1 justice de paix de Macenta

Ce mois-ci, quatre audiences se sont tenues dans différents tribunaux dont deux(2) au Tribunal de Première Instance de Kaloum et deux au tribunal de première instance de Dixinn concernant quatre (4) présumés trafiquants. Cinq (5) sont en attente de procès dont deux (2) sous contrôle judiciaire.

Durant le mois de mars 2017, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont :

Suivi d'audience du cas autruche : Dans cette affaire Ministère public contre Salifou Nyangado et Aboubacar Bayo poursuivis pour capture, détention, commercialisation d'espèces intégralement protégées soit deux(2) autruches ; deux audiences se sont tenues au Tribunal de Première instance de Dixinn :

Première audience : lors de cette séance, les débats étaient centrés sur la narration des circonstances d'arrestation, la question de reconnaissance des faits de capture, commercialisation des autruches par les prévenus et les interventions des avocats de la défense et de la partie civile.

Seconde audience : elle fut essentiellement marquée par les plaidoiries des avocats et les réquisitions du Ministère public. Pendant ses plaidoiries, l'avocat de la partie civile représentant le Ministère de l'environnement et défendant les intérêts de l'Etat a touché du doigt les points suivants : les conséquences négatives que le commerce illégale des espèces de faune et de flore sauvage causent à l'écosystème ,l'altération de l'image de la Guinée par le biais de cette pratique aux yeux de la communauté Internationale, la suspension de la Guinée par la CITES(Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction) et enfin le préjudice causé au tourisme .Pour la réparation des préjudices causés à l'Etat , il a demandé au juge 100.000.000 fg à titre de dommage et intérêts.

Le Ministère Public dans son réquisitoire a demandé la condamnation des prévenus à 7mois de prison ferme et le décernement d'un mandat de dépôt à l'endroit des prévenus. A la suite, le dossier a été mis en délibéré pour que décision soit rendue le 4avril 2017

Affaire Abdouramane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé : Condamnés par défaut à 5 ans d'emprisonnement ferme dans le dossier de l'ex chef de gestion l'organe CITES, les présumés exportateurs de plusieurs espèces protégées (lamantins, chimpanzé, perroquets...) Ont comparu ce mois-ci au tribunal de première instance de Kaloum. Au cours de la première audience les débats étaient axés sur l'opposition faite par le prévenu d'une façon maladroite car elle n'était pas enregistrer au greffe du tribunal, après intervention des avocats de la défense et la partie civile le procès a été rejetée à la huitaine pour permettre au juge de statuer sur la recevabilité ou l'irrecevabilité de cette prétendue opposition. La séance suivante, le juge continue sans crainte le cours normal du procès avec pour argument que le prévenu avait l'intention de faire opposition.

Arrêté le 06 mars 2017, Abdoul Salam Sidibé a fait prévaloir ses prétentions devant le juge. Après rappel des infractions pour lesquelles il est poursuivi par le juge, le prévenu rejette en bloc les faits qui lui sont reprochés. A l'audience le procureur a exhibé un certain nombre de pièces à conviction impliquant le prévenu dans les faits d'exportation des espèces protégées. Des questions

pertinentes posées par l’avocat du Ministère de l’Environnement des Eaux et forêts ont poussé le prévenu à se contredire. En fin le président a renvoyé le dossier à la huitaine pour plaidoiries, réquisition, interprétation de documents en anglais retraçant la conversation du prévenu avec certains de ses clients.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 35			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
01	4	24	6

- Au courant du mois de Mars 2017, il y a eu production de **33** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **4** pièces radio, **6** pièces papier et **23** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur l’irrecevabilité de la demande d’opposition formulée par Abdourahamane Sidibé, l’arrestation de son fils Abdoul Salam Sidibé condamné à défaut à 5 ans de prison ferme pour trafic de grands singes mais aussi sur la réquisition des 7 mois de prison ferme faite par le Ministère Public près le TPI de Dixinn contre un malien et un guinéen pour trafic d’autruches. Et enfin, elles portent aussi sur l’arrestation d’un trafiquant de tortues terrestres au grand marché de Matoto dans la capitale guinéenne.



Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Presse Internet : Quelques exemples

LEPROJETEURGUINEE.com
NOUS LUTTONS CONTRE LES PRATIQUES OBSCURES

ACCUEIL GUINÉE MONDE LEPROJETEURGUINEE TV PRATIQUES OBSCURES DIVERS CONTACT

Actualité > A la une > TPI de Dixinn : 7 mois de prison ferme requis contre un malien et un guinéen pour trafic d'autruches !

Par Le Projecteur Guinée - 22 mars 2017

ALA UNE

TPI de Dixinn : 7 mois de prison ferme requis contre un malien et un guinéen pour trafic d'autruches !

Un malien et un guinéen ont comparu ce mardi 21 mars 2017 au tribunal de première instance (TPI) de Dixinn. Les prévenus sont poursuivis pour capture, détention, circulation, importation, et commercialisation de deux autruches, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse en vigueur en Guinée. Le Ministère Public a requis 7 mois de prison ferme contre les deux présumés trafiquants de faune et l'affaire est mise en délibéré pour que la décision soit rendue le 04 Avril 2017. Après plusieurs renvois de ce dossier, le procès du malien Saïf Nyangado et le guinéen Aboubacar Bayo s'est tenu ce mardi 21 mars 2017 au TPI de Dixinn. Ils sont poursuivis pour capture, détention, importation, et commercialisation de deux autruches en provenance de la République du Mali. En Guinée, une telle activité est interdite par le code de faune et de la réglementation de la Chasse. Au niveau international, la CITES (Convention Internationale sur le Commerce des Espèces de faune et de flore menacée d'extinction) interdit aussi de tels agissements en dehors du cadre réglementaire. Car, constate-t-on, la CITES catégorise les

ALA UNE

Communiqué de la République

Le Projecteur Guinée - 23

Accusé de tentative «wahabya» avancé pour...

Le Projecteur Guinée - 25

Hon. Baidy ARIBO Sékouba KONATE

Le Projecteur Guinée - 24

Environnement : Le sauvagement agri

Le Projecteur Guinée - 23

BOKE : le déraillement fait d'importants matériels

Le Projecteur Guinée - 23

Dans sa plaidoirie, l'avocat du Ministère de l'Environnement constitue partie civile a rappelé les chefs d'accusation qui pèsent sur les deux présumés trafiquants, notamment le flagrant délit de détention, capture, commercialisation, importation, d'espèces animales intégralement protégées. Relevant sur les faits, il a évoqué que les deux autruches importées de la République du Mali, sont des espèces animales intégralement protégées par la loi guinéenne. Poursuivant, il a mis un accent particulier sur la sanction de la CITES qui pèse en ce moment sur la Guinée tout en mettant en évidence les conséquences causées par cette activité illégale. Notamment la rareté des visites touristiques qui pourraient générer des revenus à l'Etat, l'altération de l'image de la Guinée à l'échelle internationale, taxée d'être une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique. Pour le tout, l'Avocat représentant la partie civile demande le paiement de la somme de 100.000.000GNF pour la réparation des dommages causés à l'Etat Guinéen. Dans sa réquisition, le Ministère Public demande de retenir les prévenus dans les liens de culpabilité. Ainsi, il a requis 7 mois de prison ferme contre les deux présumés trafiquants et a demandé le décernement d'un mandat de dépôt contre eux.

Dans son intervention, la défense a sollicité la présence du Colonel Mamadou Bhoue Sow, agent assermenté des eaux et forêts, point focal de la criminalité faunique au Ministère de l'Environnement ayant dressé le procès-verbal dans cette affaire. Selon elle, ce cadre n'avait pas la qualité d'interroger leurs clients. Or, la défense ignore qu'un agent assermenté des Eaux et Forêts comme l'indiquent les articles 135 et 136 du code de faune et réglementation de la chasse donne cette prérogative aux agents assermentés des Eaux et Forêts. L'article 26 du nouveau code de procédure pénale va dans ce sens. Ainsi, ils interviennent au même titre qu'un Officier de la Police Judiciaire (OPJ). Par conséquent, la défense semble être dans l'ignorance des textes de faune dans cette affaire. L'affaire a été renvoyée au 04 avril prochain pour que le Juge se prononce définitivement.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Affaire à suivre...

Fatou Kourouma

VisionGuinee.Info

LA PUISSANCE DES SERVICES BANCAIRES AU BOUT DES DOIGTS

ACCUEIL POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ LIBRE OPINION INTERVIEW SPORT

FORMEZ-VOUS

EBOLA EST UNE R

INTERNATIONAL IN

Accueil > Société > Criminalité faunique : un guinéen arrêté au grand marché de Matoto pour trafic de 10 tortues terrestres

En Société 24 mars 2017

Criminalité faunique : un guinéen arrêté au grand marché de Matoto pour trafic de 40 tortues terrestres

Malgré l'engagement des autorités du département de l'Environnement et des partenaires dans la lutte contre le trafic de faune et de flore, certains individus ne semblent pas toujours comprendre le message. Le jeudi 23 mars 2017, Djibril Conté, présumé trafiquant d'espèces animales protégées a été mis aux arrêts par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature grâce au soutien de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique).

Pas en flagrant délit de capture, détention, circulation et commercialisation de 10 tortues terrestres, espèces animales intégralement protégées par le code de faune, M. Conté a été arrêté auprès du tribunal de première instance de Matanco.

C'est suite à une dénonciation faite par GALF aux deux points focaux de la lutte contre la criminalité faunique auprès du Ministère de l'Environnement et celui de la Justice, relative au trafic d'espèces animales intégralement protégées dans la commune de Matoto que cette opération d'arrestation a été planifiée.

Djibril Conté, présumé auteur de ce crime environnemental, a été pris en flagrant délit de capture, de détention, circulation et commercialisation de 10 tortues terrestres. Ces espèces animales saisies sont intégralement protégées par le code de faune en vigueur en Guinée mais aussi par la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore menacée d'extinction).

Poursuivant, M. Djibril Conté dira que depuis belle lurette, il a entamé cette affaire par la complicité du fournisseur. Selon l'agent verbalisateur, les enquêtes se poursuivent pour déjouer le réseau et mettre aux arrêts tous les complices cités dans ce dossier.

A noter que la Guinée est sous la sanction de la CITES depuis 2013, présentée comme une plaque tournante de la criminalité faunique. A en croire aux chiffres de l'Interpol, 130 chimpanzés, 10 gorilles, des bonobos et des léopards ont été exportés vers la Chine et autres pays asiatiques entre 2007 à 2012.

Après son audition à la Direction nationale des Eaux et Forêts, le présumé trafiquant faunique a été délégué devant le tribunal de première instance (TPI) de Matanco avant d'être mis sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry en attendant son jugement dans les jours à venir. Les produits saisis ont été remis aux autorités compétentes.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année. Affaire à suivre...

Par Fatou KOUROUMA

Liens des articles internet publiés :

- 1- <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>
- 2- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4675>
- 3- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>

- 4- <http://guineeprogres.com/2017/03/02/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>
- 5- <http://guineemail.com/tpi-de-kaloum-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-abdourahamane-sidibe/>
- 6- <http://www.visionguinee.info/2017/03/02/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>
- 7- <http://flashguinee.net/tpi-de-kaloum-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-abdourahamane-sidibe/>
- 8- <http://guineematin.com/actualites/trafic-de-grands-singes-abdoul-salam-sidibe-arrete-et-incarcere-a-la-maison-centrale-de-conakry/>
- 9- <http://www.visionguinee.info/2017/03/08/abdoul-salam-sidibe-arrete-et-incarcere-a-la-maison-centrale-de-conakry-pour-trafic-de-grands-singes/>
- 10- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4694>
- 11- <http://leprojecteurguinee.com/guinee-abdoul-salam-sidibe-arrete-et-incarcere-a-la-maison-centrale-de-conakry-pour-trafic-de-grands-singes/>
- 12- <http://guineemail.com/guinee-abdoul-salam-sidibe-arrete-incarcere-a-maison-centrale-de-conakry-trafic-de-grands-singes/>
- 13- <http://flashguinee.net/guinee-abdoul-salam-sidibe-arrete-incarcere-a-maison-centrale-de-conakry-trafic-de-grands-singes/>
- 14- <http://soleilfmguinee.net/environnement-abdoul-salam-sidibe-arrete-incarcere-a-maison-centrale-de-conakry-trafic-de-grands-singes/>
- 15- <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
- 16- <http://www.visionguinee.info/2017/03/21/sept-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
- 17- <http://guineeprogres.com/2017/03/22/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
- 18- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
- 19- <http://guineemail.com/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
- 20- <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-un-guineen-arrete-au-grand-marche-de-matoto-pour-trafic-de-40-tortues-terrestres/>
- 21- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4728>
- 22- <http://www.visionguinee.info/2017/03/24/criminalite-faunique-un-guineen-arrete-au-grand-marche-de-matoto-pour-trafic-de-40-tortues-terrestres/>

- 23- <http://soleilfmguinee.net/criminalite-faunique-guineen-arrete-grand-marche-de-matoto-traffic-de-40-tortues-terrestres/>

Presse internationale :

Liens :

- 1- <http://mobile.reuters.com/article/idUSKBN16D2OQ>
- 2- https://vimeo.com/207831581?utm_source=email&utm_medium=vimeo-cliptranscode-201504&utm_campaign=29220

3- Radios:

1- Radio Soleil

<https://www.dropbox.com/s/h4d7tffanega64/GOLOTA%20TPI%20KAL OUM%2010.mp3?dl=0>

Un élément sonore de la Rédaction de la radio soleil Fm portant sur l'irrecevabilité de la demande formulée par Abdourahamane Sidibé, trafiquant international de grands singes à travers l'Afrique.

2- Radio Soleil Fm : <https://www.dropbox.com/s/n2ajahdi3znbkq3/17-EEQ-12-3.mp3?dl=0>

Participation du Coordinateur et un assistant juridique à l'émission " Environnement en question". Une émission au cours de laquelle, les participants ont abordé différents sujets, notamment l'arrestation d'Abdourahamane Sidibé et de son fils Abdoul Salam Sidibé, la grâce présidentielle d'Ansoumane Doumbouya et la suspension de la Guinée par la CITES.

3- Radio Tamata FM

<https://www.dropbox.com/sh/uji1ap7odeba9zf/AAAn4SAGNSBfwaagSLsFNuc8a?dl=0>

Participation de l'Officier Média et un assistant juridique dans l'émission " Oser Rêver" de la radio Tamata Fm. Une participation au cours de laquelle, l'arrestation d'Abdourahamane Sidibé et fils Abdoul Salam, la réquisition du parquet du TPI de Dixinn sur le trafic d'autruches et l'arrestation à Matoto, dans la capitale guinéenne, un trafiquant de tortues terrestres.

4- Radio Bonheur FM :

<https://www.dropbox.com/s/jcowpq3nvjsrmij/INVITE%20GALF%20DU%2028%2003%202017.mp3?dl=0>

Interview accordée à un journaliste de la Radio Bonheur FM sur l'arrestation de Djibril Conté, trafiquant de tortues au grand marché de Matoto dans la capitale guinéenne.

Presse écrite : Un exemple

L'Indexeur TPI de Dixinn

La tenue du procès sur l'affaire des deux autruches préoccupe les défenseurs de l'Environnement !



Application de la Loi Faunique) le 27 mai 2016. Le présumé trafiquant et son fournisseur à partir du Mali pays voisin, Salifou Nyangado, co-auteur de la commission de l'infraction, furent déférés devant le TPI. Après l'instruction, l'affaire a été renvoyée dans le délai devant la juridiction pour jugement qui, jusque-là n'a fait que des reports sur le procès.

En rappel, la Guinée a été sanctionnée d'une suspension par tous les pays membres de la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvage menacées d'extinction, présentée comme la plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest. Depuis 5 ans, l'Etat guinéen s'est engagé avec l'appui des partenaires et les organisations non gouvernementales(ONG) à respecter et faire appliquer la loi nationale sur la faune sauvage et les conventions internationales à cet effet. Aujourd'hui, le pays se réjouit de cette mesure ayant conduit à l'arrestation et condamnation d'un nombre importants de trafiquants fauniques. Ce, pour dire que le gouvernement guinéen entant combattre

de partout les fronts toutes formes criminalité faunique.

Pour cela, les différents tribunaux de Conakry et ceux de l'intérieur du pays ont l'ultime obligation de traiter avec diligence tout cas de dossier relatif à la criminalité faunique et de faire appliquer la loi dans toute sa rigueur. Mais ce qui se passe auprès du tribunal de première instance(TPI) de Dixinn laisse à désirer, d'autant plus que le dossier sur les deux autruches saisis des mains de deux trafiquants internationaux y traîne. Ce qui, aux dires des défenseurs de l'Environnement, constitue un retard sans précédent et une inquiétude pour les ONG (organisation non gouvernementale) et lesconservateurs de la nature.

Revenant sur les faits, le présumé Aboubacar Dayo a été appréhendé par le Corps des Conservateurs de la Nature grâce à l'appui de GALF en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation, importation et exportation de deux autruches, espèces animales inscrites à l'annexe 1 de la loi nationale. Lors de son audition, il a cité le nom de Salifou Nyangado de nationalité malienne comme étant son patron et fournisseur potentiel. Les deux bourreaux de la faune guinéenne et sous régionale seront entendus et renvoyés plus tard devant le TPI de Dixinn en début juin 2016.

Depuis lors, le tribunal entre dans son jeu de renvoi du procès pour empêcher, dit-on, les mis en cause d'assumer leur

responsabilité dans les locaux de la maison centrale de Conakry. Pire, on constate qu'ils sont sous contrôle judiciaire et ne se présentent pas à l'audience.

De toutes les façons, la Guinée a un champ à labourer aux yeux de la communauté internationale pour s'attendre à la levée de la sanction qui la pèse dessus depuis 2013. Quant aux tribunaux, ils appliquent la loi dans cet effet, puisque les décisions de justice sont toujours obtenues en ce qui concerne les infractions fauniques.

Rappelons que jusqu'à 2013, la loi faunique étant méconnue par les tribunaux était pas appliquée. C'est pourquoi le tribunal de Dixinn devrait prendre en compte cette situation pour que l'audience sur cette affaire qui n'a que trop duré, ait lieu avec toute la diligence possible afin que les deux mis en cause puissent se situer sur leur sort. Ce qui est une inquiétude majeure et une préoccupation de tous les défenseurs de la biodiversité.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important monde amassant de plus 20 milliards de dollars chaque année.

Affaire à suivre

Fatou Kourouma

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	1
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	3
Nombre de comptable en test	1
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de mars 2017 fut marqué par la politique managériale en ce qui concerne le renforcement de capacités au niveau du département investigation pour mieux booster les choses afin d'accroître les résultats. En outre le département investigation a fait envoyer 3 enquêteurs à l'intérieur du pays afin de procéder aux investigations sur le trafic de peaux de panthère et d'autres espèces animales intégralement protégées. Celles menées à Conakry ont abouti une opération d'arrestation de Djibril Conté, trafiquant de tortues terrestres au grand marché de Matoto, dans la capitale guinéenne.

Dans le cadre du renforcement au niveau international, le Coordinateur du projet GALF a effectué une mission de travail à Abidjan en Côte d'Ivoire. Cette rencontre était axée sur l'échange entre le Coordinateur de GALF et le ministre britannique en charge des questions de l'Afrique portant sur la criminalité faunique des activistes du réseau EAGLE.

Le recrutement continue et la réorganisation du département investigation est en cours.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		10	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	10

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 - 1- L'ambassade de la Grande Bretagne.
 - 2- Le Conseiller politique de l'ambassade des USA en Guinée.
 - 3- Le Substitut du procureur du TPI de Kaloum.
 - 4- Le Substitut du procureur du TPI de Kaloum.
 - 5- Le Directeur national des Eaux et Forêts.
 - 6- Le Point focal de la criminalité faunique auprès du BCN Interpol.
 - 7- Le point focal de la criminalité faunique auprès du Ministère de la Justice.
 - 8- Le Secrétaire de l'Agent Judiciaire de l'Etat.
 - 9- La greffière du TPI de Mafanco.
 - 10- L'avocat du projet.

7 Conclusion

Au département management, le mois de mars 2017 fut marqué par la planification et le suivi des enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays sur les peaux de panthère en général mais aussi sur les autres espèces animales intégralement protégées en particulier. Ainsi, cette stratégie a positivement porté fruit puisqu'un trafiquant de tortues terrestres est tombé dans les filets des agents du Corps des Conservateurs de la Nature au grand marché de Matoto dans la capitale guinéenne.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.